



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**  
**DECISION n° 2022-422**  
**3-6 Autres actes de gestion du domaine privé**

**OBJET : Convention de mise à disposition d'une salle  
de la Maison Astrolab à l'association Le Calame 33**

**DGA Service à la  
population  
Direction de la Vie  
Culturelle**

Réf : SJ/ SS 249057

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire d'un lieu appelé Astrolab situé 11 rue de l'Yser qui a pour vocation d'accueillir des associations.

**DECIDE**

**Article 1 :**

De mettre à la disposition ce lieu, dans les conditions définies par la convention, à l'association « **Le Calame 33** ».

L'association aura à sa disposition une salle dans la maison pour dispenser ses cours et pour le fonctionnement de l'association.

**Article 2 :**

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville de la Teste de Buch prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention est conclue pour la période 25 août 2022 au 30 juin 2023.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 23/08/2022

  
**Patrick DAVET**  
Pour le MAIRE  
et par délégation  
Le 1er Adjoint  
Gérard SAGNES  
**Maire de LA TESTE DE BUCH**  
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220823-DEC2022\_422-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2022

Affichage : 29/08/2022

Le Maire de La Teste de Buch  
Patrick DAVET

